



Conseil économique et social

Distr. générale
4 mars 2021
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Trentième session

Vienne, 17-21 mai 2021

Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Intégration et coordination de l'action de l'Office
des Nations Unies contre la drogue et le crime
et des États Membres dans le domaine de la prévention
du crime et de la justice pénale : autres activités à l'appui
des travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue
et le crime, en particulier celles du réseau du programme
des Nations Unies pour la prévention du crime
et la justice pénale, des organisations non gouvernementales
et d'autres instances**

Rapport de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Note du Secrétaire général

1. Le présent rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a été établi en application de la décision prise par le Conseil de direction à sa réunion tenue en ligne les 21 et 22 octobre 2020 de faire rapport au Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Il contient des informations sur les travaux que l'Institut a menés en 2020 et les résultats qu'il a obtenus conformément à ses statuts (résolution 1989/56 du Conseil, annexe).
2. Le rapport contient également des informations fondamentales sur la mise en œuvre du Cadre de programmation stratégique de l'UNICRI pour la période 2019-2022. Ce dernier, qui a été approuvé par le Conseil de direction, énonce six priorités stratégiques et décrit les outils et méthodes employés par l'Institut pour mener à bien sa mission. Il est demandé à la Commission de saluer la mise en œuvre du Cadre de programmation et d'inviter les États Membres à coopérer avec l'UNICRI dans les diverses activités destinées à le mettre en œuvre et à verser des contributions volontaires pour financer ces activités.

* E/CN.15/2021/1.



Résultats obtenus par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Rapport du Conseil de direction

I. Introduction

1. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a été créé par la résolution 1086 B (XXXIX) adoptée par le Conseil économique et social en 1965. C'est une entité autonome du système des Nations Unies administrée par son Conseil de direction, qui en définit les orientations stratégiques et participe à l'établissement de ses priorités. Celui-ci fait périodiquement rapport au Conseil économique et social par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.
2. Dans le cadre de son vaste mandat, qui consiste à élaborer et mettre en œuvre des politiques plus efficaces dans le domaine de la prévention du crime et de la lutte contre la délinquance, l'UNICRI a pour mission de promouvoir la justice et l'état de droit à l'appui de la paix et du développement durable.
3. L'Institut travaille dans des secteurs spécialisés et des domaines particuliers qui touchent à la prévention du crime, à la justice pénale, à la gouvernance en matière de sécurité, ainsi qu'aux risques et avantages que présentent les progrès technologiques. Grâce à ses programmes de recherche, de formation et de renforcement des capacités spécialisés, novateurs et axés sur l'action, il apporte un appui fondamental aux politiques et activités des Nations Unies. Il permet aussi aux idées novatrices de circuler tant au sein du système des Nations Unies qu'en dehors.
4. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'UNICRI a renforcé ses capacités d'apprentissage en ligne et étendu ses programmes de formation en ligne. Ainsi, les programmes de formation de l'Institut, y compris le master en droit mention « criminalité et justice transnationales », ont été presque entièrement remaniés pour être proposés en ligne en 2020, tout en conservant leur approche interdisciplinaire et pratique.
5. L'UNICRI a également adapté ses outils et son expertise en matière de recherche, de formation, de renforcement des capacités, d'assistance technique et d'appui aux politiques pour tenir compte des défis que posent les activités criminelles nouvelles et émergentes dans le contexte actuel, les groupes terroristes, extrémistes violents et criminels organisés cherchant à tirer parti de la pandémie.
6. En outre, comme la pandémie a exacerbé les vulnérabilités préexistantes de certains groupes, l'UNICRI, dans ses programmes et activités, a mis l'accent en particulier sur l'atténuation des incidences de la pandémie pour les groupes vulnérables grâce à des initiatives visant à renforcer la résilience, prévenir la criminalité et promouvoir des communautés pacifiques, sûres et inclusives.
7. Dans le présent rapport, le Conseil de direction donne un aperçu des travaux accomplis par l'UNICRI en 2020, conformément au Cadre de programmation stratégique défini par ce dernier pour la période 2019-2022.

A. Cadre de programmation stratégique pour la période 2019-2022

8. Se fondant sur son travail de recherche, d'évaluation des besoins et d'analyse des tendances et prenant en compte les observations qu'il a reçues de partenaires, d'universitaires, d'acteurs de la société civile, de décideurs et de praticiens, l'UNICRI

a, dans son Cadre de programmation stratégique pour la période 2019-2022, relevé plusieurs menaces et problèmes devant être traités :

- a) Radicalisation et extrémisme violent : absence de réponses adaptées au contexte, faiblesse des systèmes de justice pénale et lacunes en matière de coopération nationale et transnationale ;
- b) Rôle de la criminalité transnationale organisée dans les marchés licites et illicites : économies souterraines, flux financiers illicites et liens éventuels avec des réseaux terroristes ;
- c) Faiblesse de la gouvernance en matière de sécurité et de l'état de droit, et non-application du principe de responsabilité des institutions dans les zones sortant d'un conflit ;
- d) Sécurité des technologies de pointe : prise en compte des menaces mondiales et solutions proposées ;
- e) Menaces qui pèsent sur les foules et les cibles vulnérables ;
- f) Vulnérabilité face à l'exploitation criminelle, inégalités de genre et violations des droits humains des populations vulnérables ;
- g) Nouvelles tendances observées en matière de criminalité environnementale : extraction illégale, utilisation et commerce de ressources environnementales et trafic de substances dangereuses.

9. Le Cadre de programmation énonce les six priorités stratégiques suivantes :

- a) Prévention et répression de l'extrémisme violent ;
- b) Lutte contre la criminalité organisée et lutte contre toutes les formes de trafic et les flux financiers illicites ;
- c) Consolidation de l'état de droit dans les pays sortant d'un conflit ;
- d) Sécurité au moyen de la recherche, de la technologie et de l'innovation ;
- e) Réponse aux menaces et réduction des risques : gouvernance en matière de sécurité ;
- f) Prévention du crime par la protection et l'autonomisation des groupes vulnérables.

10. Les réponses aux questions de justice pénale, de sécurité et de gouvernance mises en avant dans le Cadre de programmation ont été élaborées avec soin pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable et y contribuer. L'UNICRI s'efforce de participer à la réalisation de ces objectifs en aidant les organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales grâce aux outils qu'il a mis au point et à ses compétences en matière de recherche, de prestation de services de formation, de renforcement des capacités, d'assistance technique et d'appui aux politiques. Si ses priorités sont surtout en adéquation avec l'objectif de développement durable n° 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à toutes et à tous), elles ont également un rapport avec plusieurs autres objectifs (2 à 6, 8, 9, 11, 14 et 15).

B. Outils et approches

11. En 2020, l'UNICRI a continué d'élaborer, de mettre à l'essai et de promouvoir des mesures nouvelles et innovantes dans le domaine de la justice pénale et de l'élaboration des politiques visant à renforcer les moyens dont disposent les États Membres pour prévenir et combattre la criminalité. Pour atteindre cet objectif et lutter contre les menaces traditionnelles et nouvelles toujours plus nombreuses, il a adopté

une approche globale et multisectorielle englobant la recherche appliquée et pratique, le partage et la diffusion des connaissances, la formation et la création de partenariats solides et l'appui aux politiques.

12. L'UNICRI a mis l'accent sur la recherche pour mieux cerner les problèmes et élaborer des interventions adaptées. Il s'est attaché en particulier à publier les neuf rapports suivants :

a) *De nombreuses mains sur un éléphant : Comment améliorer la résilience des communautés face à la radicalisation vers l'extrémisme violent ? – Conclusions du projet de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent dans les régions du Sahel et du Maghreb ;*

b) *When the Music Stops: The Impact of Terrorism on Malian Youth ;*

c) *Dynamics of Support and Engagement: Understanding Malian Youths' Attitudes Towards Violent Extremism ;*

d) *Malicious Uses and Abuses of Artificial Intelligence ;*

e) *Stop the virus of disinformation: the risk of malicious use of social media during COVID-19 and the technology options to fight it ;*

f) *Towards Responsible AI Innovation: Second INTERPOL-UNICRI Report on Artificial Intelligence for Law Enforcement ;*

g) *Special Collection on Artificial Intelligence ;*

h) *COVID-19: The Day We Discovered Our Fragility and Our Strength ;*

i) Rapport de synthèse sur les réunions virtuelles de l'Institut, intitulé *COVID-19, crime prevention and criminal justice priorities: a spotlight on vulnerable groups.*

13. Ces travaux de recherche ont fourni des données comparatives sur les diverses mesures envisageables et sur leur succès réel ou potentiel, de sorte à contribuer à un processus efficace de conception et d'exécution de programmes ou à faciliter un tel processus. Si plusieurs rapports de recherche étaient axés sur les incidences de la pandémie de COVID-19, les travaux de recherche menés par l'Institut ont également contribué à la formulation de stratégies ciblées en matière de politique sociale et pénale en examinant la manière dont la criminalité et la violence entravaient le développement et en proposant une analyse appropriée pour les États Membres. Grâce à la diffusion de données qualitatives et quantitatives et l'analyse des tendances de la criminalité, l'Institut a aidé les États Membres à faire mieux connaître les besoins et les lacunes recensés dans les systèmes de justice pénale et les cadres d'action connexes.

14. Dans le cadre de ses activités de formation et d'apprentissage, l'UNICRI a activement contribué au transfert et à la diffusion de ses compétences internes acquises durant la mise en œuvre de projets et de programmes au titre de ses six priorités stratégiques. Fort de son expertise en matière de conception, de fourniture, de gestion et d'évaluation des activités d'apprentissage et s'appuyant sur le vaste réseau d'experts et de partenariats disponibles (ces réseaux et partenariats étant constamment consolidés et élargis), l'Institut a organisé de nombreuses activités de formation.

15. Une formation professionnelle visant à renforcer les capacités des juges, des parlementaires, des membres de services de détection et de répression, du personnel pénitentiaire, du personnel militaire, des soldats de la paix, des psychologues, des travailleurs sociaux et des professionnels des médias a été organisée dans le cadre des projets et programmes de coopération technique que l'UNICRI met en œuvre conformément à ses priorités stratégiques. Par ailleurs, une formation professionnelle sur mesure a été organisée à la demande de différentes organisations visant à renforcer ou à améliorer les capacités institutionnelles et individuelles dans les domaines relevant du mandat et des priorités stratégiques de l'UNICRI.

16. Outre la formation professionnelle, l'UNICRI a continué de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de master et des programmes d'études postuniversitaires spécialisés qui s'articulent autour de son mandat et traitent de la prévention du crime, de la justice pénale, de la sécurité, du droit pénal international et des droits humains.

17. En 2019 et 2020, le quatorzième cours de niveau master en droit mention « criminalité et justice transnationales » a été organisé en ligne en coopération avec l'Université pour la paix pour un groupe de 52 étudiants de 19 pays souhaitant se spécialiser dans les domaines du droit pénal international, du droit humanitaire, des instruments relatifs aux droits humains et de la criminalité transnationale. La simulation de concours de plaidoiries, qui est l'une des marques de fabrique du master et qui, en 2020, se fondait sur l'intrigue du film *Eye in the Sky*, a également été adaptée en une activité en ligne, les étudiants présentant leurs plaidoiries virtuellement devant un jury composé de juges internationaux.

18. En outre, un certain nombre de cours destinés à des étudiants de troisième cycle et à des professionnels ont été conçus pour être dispensés en ligne, en utilisant les méthodologies de formation dynamiques mises au point par l'UNICRI. Il s'agit notamment de six cours spécialisés en ligne destinés à de jeunes professionnels et à des étudiants de troisième cycle, organisés en coopération avec des entités des Nations Unies et des universités internationales visant à diffuser les connaissances de l'UNICRI dans les domaines des migrations, des droits humains, de la lutte contre l'extrémisme violent et les discours de haine, de la sécurité alimentaire et de la protection du patrimoine culturel. Il sera tenu compte des enseignements tirés et des meilleures pratiques identifiées dans les cours prévus en 2021, pour les améliorer encore.

19. Parmi les spécialistes de la formation figuraient des experts de l'UNICRI, des universitaires, des praticiens et de hauts fonctionnaires d'entités du système des Nations Unies, ce qui a permis aux participantes et participants d'être exposés à des points de vue différents. Chaque année, des fonctionnaires de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) enseignent un certain nombre de matières en lien avec la criminalité transnationale organisée (trafic de drogues, terrorisme, traite des êtres humains, criminalité environnementale et état de droit notamment).

20. Tenant compte des résultats et des enseignements tirés de ses recherches, l'UNICRI a continué de fournir des formations et des conseils pratiques sur le terrain dans une multitude de domaines thématiques hautement spécialisés touchant à la criminalité et à la justice. Il a en outre dispensé des conseils à des partenaires sur des questions relatives à la criminalité et à la justice, tant au niveau politique qu'au niveau opérationnel, afin de leur permettre de répondre plus efficacement à certains problèmes.

21. Instance de consultation et de coopération entre les États Membres, les institutions publiques locales, les établissements de recherche, les organisations internationales, les entités privées et la société civile, l'UNICRI a joué un rôle crucial dans l'organisation et la coordination des efforts visant à recenser des idées et des approches innovantes.

22. Bénéficiant d'une position unique en tant qu'enceinte mondiale, l'UNICRI a diffusé auprès de la communauté internationale une multitude de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de ses programmes et activités. Il a eu recours à diverses méthodes pour faciliter l'apprentissage et améliorer les connaissances dans les domaines de la criminalité et de la justice, notamment en organisant et en accueillant des conférences internationales, des ateliers, des cours spécialisés en ligne à l'intention des praticiens et en lançant son programme annuel de master en droit mention « criminalité et justice transnationales ». En outre, il a directement contribué au renforcement des capacités d'acteurs nationaux sur le terrain tout en accomplissant un travail de sensibilisation auprès d'eux, en les encourageant à coopérer et en mettant à disposition ses connaissances spécialisées et les bonnes pratiques internationales.

Les publications en série de l'Institut, comme la revue *Freedom from Fear*, ainsi que les documents d'orientation et la documentation spécialisée concernant ses projets de recherche, ses programmes de formation et ses activités sur le terrain, ont permis de renforcer ce travail.

23. Les travaux menés par l'UNICRI en 2020 ont été financés exclusivement au moyen de contributions volontaires. Les principaux donateurs ont été l'Afrique du Sud, le Canada, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Bureau de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, le Centre international de lutte contre le terrorisme, l'Union européenne, la Société industrielle et commerciale de produits alimentaires (SICPA), IQbit, la Compagnia di San Paolo et plusieurs autres sociétés privées, fondations et organisations internationales.

24. Les travaux de l'UNICRI ont eu de larges retombées aux niveaux national, régional et international et ses activités d'assistance technique ont profité à des acteurs très divers. Son programme d'activités a été mis en œuvre par l'intermédiaire de son siège, situé à Turin (Italie) et d'un réseau de petits bureaux, dont des bureaux de liaison à Rome et à New York, des bureaux de projet à Bruxelles et à Genève, le Centre pour l'intelligence artificielle et la robotique à La Haye, et les centres d'excellence de l'Union européenne pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à Alger, Amman, Manille, Nairobi, Rabat, Tachkent et Tbilissi. L'UNICRI participe aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies dans les endroits où il a une présence officielle.

II. Prévenir et combattre l'extrémisme violent

25. En se concentrant sur la région du Sahel-Maghreb, l'UNICRI a continué de soutenir les initiatives mises en place par les populations locales et les acteurs de la société civile pour améliorer la résilience des populations face à l'extrémisme violent dans neuf pays. Dans ce cadre, il a recueilli des informations et des données factuelles sur les stratégies et mesures qui se sont avérées efficaces au niveau local pour améliorer la résilience face à la radicalisation terroriste, en particulier chez les jeunes et les autres groupes vulnérables. Ses travaux de recherche approfondis fondés sur des données factuelles ont en outre montré à quel point la présence de groupes terroristes affecte la vie des jeunes et ont permis d'établir différentes variables qui méritent d'être davantage prises en compte lors de l'élaboration de politiques et de pratiques locales et nationales visant à lutter contre l'extrémisme violent.

26. Pour atteindre l'objectif visé, l'UNICRI a également contribué à sensibiliser le monde entier à l'importance du sport et aux moyens spécifiques par lesquels il peut et devrait être utilisé pour promouvoir la paix, la justice et l'inclusion, ainsi qu'un sentiment d'appartenance et la résilience face à l'extrémisme violent.

27. En ce qui concerne les efforts de réadaptation et de réinsertion, l'UNICRI a mené des activités de sensibilisation au risque de radicalisation en milieu carcéral et aux mesures à prendre pour contrer ce mode de radicalisation. Il a notamment élaboré des lignes directrices pour améliorer la qualité de la formation du personnel pénitentiaire, l'objectif général étant de mieux gérer les délinquants extrémistes violents en milieu carcéral.

28. En outre, l'UNICRI a conçu et élaboré des activités de formation pour diffuser les connaissances acquises lors de la mise en œuvre de ses projets et programmes sur l'extrémisme violent. En décembre 2020, l'UNICRI a dispensé une formation en ligne à l'intention des étudiants de l'Université de Sienne (Italie) intitulée « Comprendre et prévenir l'extrémisme violent : programmes et méthodes ».

A. Aider les communautés locales et les organisations de la société civile à prévenir et à combattre la radicalisation et l'extrémisme violents

29. Conscient du rôle crucial que jouent les communautés dans la lutte contre l'extrémisme violent, l'UNICRI a continué de soutenir et de mettre en œuvre des programmes visant à prévenir et à combattre la radicalisation, le recrutement de terroristes et l'extrémisme violent.

30. S'intéressant tout particulièrement à la région du Sahel-Maghreb, l'UNICRI a piloté et évalué des interventions de nature variée, qui, depuis 2017, ont été mises en œuvre par diverses organisations locales en milieux tant urbain que rural. Ces interventions, auxquelles étaient associés différents acteurs exposés au risque de radicalisation, étaient axées en particulier sur les jeunes. Fin 2020, l'UNICRI avait soutenu 83 organisations de la société civile et organisations à but non lucratif en Algérie, au Burkina Faso, en Libye, au Mali, au Maroc, en Mauritanie, au Niger, au Tchad et en Tunisie, menant plus de 500 activités auxquelles ont participé plus de 23 000 personnes. Depuis mars 2020, certaines des activités prévues sur le terrain ont été menées à distance (à titre d'exemple, des sessions de formation ont été organisées en ligne et des représentations théâtrales ont été enregistrées et diffusées sur les médias sociaux).

31. L'Institut, dans l'approche efficace qu'il a adoptée pour prévenir et combattre la radicalisation violente, s'est fortement appuyé sur les connaissances locales des organisations de la société civile en vue de recenser les griefs formulés par les communautés locales, ainsi que sur leur capacité à élaborer des solutions sur mesure, s'inspirant du principe éprouvé selon lequel les solutions locales participatives ont un impact à plus long terme que les solutions venant de l'extérieur. Ses interventions étaient par conséquent nécessairement différentes d'une communauté à l'autre. Elles portaient essentiellement sur l'éducation aux droits humains et l'atténuation et la gestion non violentes des conflits. D'autres interventions ont mis en évidence les domaines sous-thématiques de l'inclusion, de la cohésion sociale, de la tolérance, de la participation active des citoyens et de la représentation politique, de la tolérance religieuse, des droits des femmes et du respect de la diversité. L'UNICRI a également aidé les acteurs de la société civile à mettre en œuvre des mesures visant à limiter l'influence de l'idéologie extrémiste violente et à remettre en question les discours des extrémistes en proposant des alternatives positives, pratiques et réalistes.

32. Les recommandations, les conclusions, les exemples de réussite et les enseignements tirés des activités de l'Institut dans la région du Sahel-Maghreb ont été publiés dans un rapport analytique final en 2020¹. Ce rapport comprend des travaux de recherche approfondis sur le contexte géopolitique des neuf pays cibles, une attention particulière étant accordée au nombre et au type d'activités terroristes survenues entre janvier 2015 et avril 2020, une analyse approfondie des interventions et des approches mises en œuvre par les organisations de la société civile et la prise en compte des griefs recensés par les communautés locales.

¹ Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, *De nombreuses mains sur un éléphant : Comment améliorer la résilience des communautés face à la radicalisation vers l'extrémisme violent ? – Conclusions du projet de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent dans les régions du Sahel et du Maghreb* [Turin (Italie), 2020].

B. Travailler avec les populations vulnérables, particulièrement avec les jeunes à risque, pour mieux prévenir et combattre l'extrémisme violent grâce à l'autonomisation et au renforcement de la résilience

33. En privilégiant le Mali, l'UNICRI s'est employé à contrer les discours des terroristes et à aider les groupes vulnérables à mieux résister aux harangues violentes et extrémistes par de nombreux outils, notamment des travaux de recherche, des ateliers de formation et des programmes de mentorat.

34. Grâce à la participation continue de jeunes dirigeants maliens aux programmes de mentorat et de formation de l'UNICRI axés sur le renforcement de la pensée critique, les attitudes à l'égard de la gestion des conflits et les compétences politiques, il a été possible de renforcer les mesures prises par les communautés locales pour prévenir et combattre la radicalisation et l'extrémisme. Avec l'aide de l'Institut, les jeunes dirigeants, originaires de presque toutes les régions du Mali, ont transféré à leurs communautés d'origine les connaissances qu'ils ont acquises, notamment en organisant au niveau local des séances de formation spontanées entre pairs, qui étaient animées par des jeunes dirigeants formés par l'UNICRI, auxquelles ont participé plus de 800 personnes.

35. Des cours de formation en présentiel ont été organisés sur les outils et techniques de communication et de prise de parole en public afin de stimuler le dialogue et la résilience des communautés. Une formation approfondie a été dispensée par des experts locaux précédemment formés par l'UNICRI à l'intention d'un groupe de 30 jeunes dirigeants de différentes régions du Mali, l'objectif général étant d'améliorer leur capacité à faire connaître l'utilité de la résilience face à l'extrémisme violent et à collaborer avec les communautés locales pour définir des ripostes adaptées face à l'extrémisme et à ses discours.

36. L'UNICRI a également aidé ces jeunes dirigeants dans le cadre d'un programme de mentorat spécial. L'Institut a programmé et supervisé des rencontres entre les mentors et les jeunes et les a encouragés à entretenir un dialogue régulier, en particulier pendant la pandémie de COVID-19. L'UNICRI a également soutenu la collecte de données qualitatives du programme de mentorat afin de cerner les bonnes pratiques pour renforcer la résilience des jeunes face à l'extrémisme violent.

37. Afin de mieux faire connaître le phénomène de l'extrémisme violent au Mali du point de vue des jeunes et d'aider à concevoir de futures initiatives visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent dans le pays en mettant plus particulièrement l'accent sur les stratégies de résilience, l'UNICRI a établi deux rapports de recherche². Ces deux rapports se fondent sur des données recueillies à Bamako, Mopti et Menaka (Mali). Le premier rapport décrivait un échantillon représentatif et jetait un éclairage nouveau sur l'impact du terrorisme sur les jeunes. Le deuxième rapport s'appuyait sur 300 questionnaires et explorait le soutien à la violence et/ou la volonté de recourir à la violence dans les trois régions étudiées du Mali, en se concentrant sur l'influence de divers facteurs de risque sur un éventuel engagement. Une attention particulière a été accordée à l'exposition à la violence et à l'insécurité ; au rôle joué par le sentiment d'appartenance à des groupes ethniques et religieux comme moteur du recours à la violence ; et à l'attitude des répondants envers l'Occident.

² Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et Centre international de lutte contre le terrorisme, *When the Music Stops: The Impact of Terrorism on Malian Youth* [Turin (Italie) ; La Haye, 2020] ; *Dynamics of Support and Engagement: Understanding Malian Youths' Attitudes Towards Violent Extremism*.

C. Promouvoir le sport et ses valeurs en tant qu'outil de prévention de l'extrémisme violent

38. L'UNICRI a collaboré avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Alliance des civilisations des Nations Unies et le Centre international pour la sécurité dans le sport dans le cadre du Programme mondial sur la sécurité des grands événements sportifs et la promotion du sport et de ses valeurs en tant qu'outil de prévention de l'extrémisme violent. En 2020, il a produit un projet de recueil d'analyses documentaires, de législations, de politiques et de bonnes pratiques pour promouvoir le sport et ses valeurs en tant qu'outil de prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation. L'objectif était d'identifier les aspects uniques et d'affiner les initiatives futures dans le cadre du Programme mondial. L'UNICRI a également lancé un appel à propositions ouvert en vue d'accorder de petites subventions à des organisations de la société civile menant des actions novatrices visant à promouvoir le sport et ses valeurs pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent, et a reçu 420 dossiers de plus de 70 États Membres. Les activités seront mises en œuvre en 2021 et 2022.

D. Renforcer les mesures de réadaptation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents et des combattants terroristes étrangers rentrés au pays, qu'ils soient en milieu carcéral ou en liberté

39. En 2020, l'UNICRI a continué d'aider les États Membres à intégrer dans leurs politiques nationales les bonnes pratiques généralisées énoncées dans le Mémorandum de Rome sur les bonnes pratiques en matière de réhabilitation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents, adopté par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, qui concerne les besoins des détenus extrémistes violents en matière de réadaptation. Dans ce contexte, il a poursuivi son engagement auprès des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire du Mali afin d'établir une procédure d'évaluation des risques pour les délinquants extrémistes violents en milieu carcéral.

E. S'attaquer aux liens entre terrorisme et criminalité transnationale organisée

40. L'UNICRI a continué d'utiliser les Outils de mise en place de politiques sur les bonnes pratiques de La Haye sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme comme base pour des activités interactives de renforcement des capacités destinées aux décideurs et aux praticiens afin de leur permettre de mieux comprendre et de traiter les liens et les crimes connexes. Dans le cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, l'UNICRI a élaboré les Outils de mise en place de politiques sur les bonnes pratiques de La Haye sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme et a fourni des informations sur ces liens et comment ils se manifestent sur le plan régional et a formulé des recommandations sur la manière de mettre en œuvre chacune des 25 bonnes pratiques. Les Outils de mise en place de politiques offrent aux parties prenantes aux niveaux national, régional et international un outil pratique pour transposer les bonnes pratiques en actions concrètes dans diverses régions et aident les États Membres concernés et les autres parties prenantes intéressées à mieux comprendre les liens, les prévenir et y faire face.

41. L'UNICRI a utilisé les Outils pour former, en collaboration avec le Centre national de lutte contre le terrorisme du Kenya, un groupe de 30 participants de divers organismes de détection et de répression du pays, y compris des juges et des procureurs. La formation, qui s'est déroulée en ligne, comprenait des exercices de mise en situation fondés sur des cas réels conçus pour mettre en évidence les bonnes pratiques figurant dans les Outils, telles que partager des informations au sein des agences et entre elles, renforcer les capacités du système judiciaire à combattre les

liens, faire en sorte que les personnels du secteur judiciaire puissent reconnaître les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, et accorder un rang de priorité à la sécurité des frontières et la renforcer.

42. Deux séances de formation en ligne ont également été organisées pour deux groupes différents en Albanie, en collaboration avec le Centre de coordination de la lutte contre l'extrémisme violent – Albanie. Le premier groupe était composé de travailleurs sociaux et de représentants d'organisations de la société civile et d'organisations non gouvernementales ; la séance de formation était axée sur les aspects locaux des liens, l'accès des communautés aux services de base, le renforcement des initiatives économiques et l'appui aux programmes de réadaptation et de réinsertion. La seconde séance de formation portait sur le renforcement des capacités des services de détection et de répression et visait à accroître la sensibilisation et les capacités des praticiens concernés en ce qui concerne les liens et à augmenter leurs capacités à surveiller le cyberspace.

III. Lutte contre la criminalité organisée et contre toutes les formes de trafic et de flux financiers illicites

A. Améliorer la capacité des États Membres à mieux localiser, geler, saisir, confisquer et recouvrer les avoirs liés à des actes graves de corruption

43. Malgré les restrictions imposées par la COVID-19, la Tunisie a élaboré une législation, avec l'appui technique de l'UNICRI, visant à mettre en place un nouvel organisme chargé de localiser les avoirs liés à la corruption et à d'autres infractions graves. L'appui apporté par l'UNICRI au Gouvernement tunisien a également permis de rédiger une nouvelle législation sur la confiscation non pénale des avoirs liés à la corruption et aux diverses formes de criminalité organisée ; cette législation est la première du genre dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

44. L'Institut s'est lancé dans d'autres activités de lutte contre la corruption en Libye en septembre 2020. Malgré les restrictions imposées par la pandémie de COVID-19, l'UNICRI a réalisé un examen détaillé de l'état des flux financiers illicites générés par la corruption en Libye.

45. L'UNICRI a commencé ses travaux relatifs au recouvrement d'avoirs et aux flux financiers illicites dans les pays du Partenariat oriental en avril 2020. Il a réalisé des études détaillées et produit des documents de recherche sur l'état des flux financiers illicites en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine. Outre ces examens, l'UNICRI a fourni aux décideurs politiques de chaque pays des feuilles de route claires sur les ajustements juridiques et opérationnels préliminaires nécessaires pour accroître l'efficacité de la localisation, du gel, de la saisie, de la confiscation et du recouvrement des avoirs liés à la criminalité organisée et à la grande corruption.

B. Renforcer les politiques et les mécanismes de lutte contre les flux financiers illicites, le trafic illicite et la criminalité organisée

46. En vue d'améliorer les connaissances concernant les différentes manières dont les atteintes à la propriété intellectuelle se produisent et d'accroître l'efficacité des mesures nationales et internationales, l'UNICRI a continué d'analyser en profondeur les études de cas sur les atteintes aux droits de propriété intellectuelle en coopération avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle.

47. En 2020, des analyses approfondies ont été menées concernant les trois affaires suivantes : a) aux Pays-Bas, une affaire portant sur l'infiltration de la chaîne d'approvisionnement légitime par de la bière de contrefaçon ; b) au Danemark, une

affaire touchant la responsabilité pénale d'un administrateur de page Web qui réalisait des profits en faisant la publicité d'un outil en ligne violant le droit d'auteur (responsabilité conditionnelle) ; et c) en Belgique, une affaire de vente de produits contrefaits par les médias sociaux et l'exploitation de services de stockage temporaire.

48. Les procureurs et juges d'instruction peuvent s'inspirer des conclusions des analyses de ces études de cas et y puiser des idées de meilleures pratiques et des enseignements tirés d'affaires similaires survenues dans d'autres pays pour améliorer les procédures judiciaires et les résultats.

49. L'UNICRI a également mené une étude pour mieux identifier et comprendre la mise en œuvre, dans la pratique, des mesures juridiques applicables aux atteintes à la propriété intellectuelle en ligne dans le cadre de l'entraide judiciaire. L'étude a permis de mieux faire connaître ces outils, ce qui a entraîné leur utilisation par un nombre croissant d'autorités chargées des enquêtes et des poursuites.

IV. Consolidation de l'état de droit dans les pays sortant d'un conflit

50. En 2020, l'UNICRI a entrepris de renforcer le développement durable, ainsi que les processus démocratiques et de consolidation de la paix, notamment par la promotion d'institutions responsables et de l'état de droit et par la création d'organes judiciaires solides dans les pays sortant d'un conflit.

51. À cette fin, l'Institut s'est efforcé de sensibiliser les parties prenantes nationales aux besoins et aux lacunes des politiques et des pratiques de lutte contre le terrorisme en s'employant à atténuer les discordances entre les normes internationales et les programmes nationaux relatifs à la justice des mineurs, et en améliorant l'accès à la justice en tant que facteur essentiel de la prévention de l'extrémisme violent et du recrutement de terroristes dans les pays sortant d'un conflit.

52. L'appui fourni par l'Institut aux États Membres pour les aider à localiser et à recouvrer les avoirs issus de la corruption et d'autres infractions graves a contribué à renforcer l'état de droit et la confiance du public et a servi de modèle aux pays sortant d'un conflit qui envisageaient d'engager une procédure de recouvrement d'avoirs volés.

A. Améliorer la capacité des pays sortant d'un conflit à renforcer leurs services de justice pénale, de détection et de répression et de contrôle

53. L'UNICRI a pris plusieurs initiatives visant à contribuer au renforcement des services de justice pénale, de détection et de répression et de contrôle dans les pays qui sortent d'un conflit. Il s'est surtout agi d'aider ces derniers à récupérer des biens volés et de dispenser une formation consacrée à la réadaptation des criminels et des extrémistes violents.

54. En outre, des activités de formation ont été dispensées afin de renforcer les capacités du personnel militaire et de maintien de la paix déployées ou devant être déployées dans des pays sortant d'un conflit pour soutenir la transition vers la démocratie. Un cours en ligne sur la protection du patrimoine culturel dans les pays qui sortent d'un conflit, destiné aux forces de maintien de la paix, a été organisé pour 43 membres de l'armée italienne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

B. Doter les systèmes de justice pénale des pays qui sortent d'un conflit de connaissances approfondies sur les facteurs de risque et les liens existant entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme

55. Suite à la publication des Outils de mise en place de politiques sur les bonnes pratiques de La Haye sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, l'UNICRI a donné des conseils aux États Membres et aux parties prenantes intéressées sur la meilleure façon de répondre aux liens entre la criminalité organisée et le terrorisme, en approfondissant leur connaissance de ce nouveau phénomène et en présentant des définitions et des points à surveiller pour en faciliter le suivi.

V. Sécurité au moyen de la recherche, de la technologie et de l'innovation

56. L'UNICRI a aidé les États Membres, les organisations internationales, le secteur privé, des organisations de la société civile, la communauté scientifique et universitaire, ainsi que les autres parties intéressées à mieux comprendre les risques et les possibilités liés aux dernières évolutions scientifiques et technologiques. Il s'est aussi attaché à mieux faire comprendre la façon dont les progrès technologiques pouvaient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

57. L'UNICRI a continué de renforcer les capacités des États Membres à gérer les risques et les possibilités qu'offrent les avancées rapides de la science et de la technologie, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la robotique, de la réalité augmentée et virtuelle, de l'analyse des mégadonnées, de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et des technologies décentralisées. À cette fin, l'UNICRI s'est stratégiquement attaché à mieux faire comprendre aux services de détection et de répression : a) les risques liés à l'utilisation malveillante de la technologie ; b) les idées novatrices qui permettent d'utiliser des technologies telles que l'intelligence artificielle, les mégadonnées, la technologie de la chaîne de blocs et la réalité virtuelle afin de contrer les menaces pour la sécurité et diverses formes d'activités criminelles, notamment le terrorisme et l'exploitation des enfants ; et c) les problèmes juridiques, éthiques et sociaux que soulève l'utilisation de ces technologies.

A. Améliorer la connaissance des avancées de la science et de la technologie pour lutter contre les actes de terrorisme commis au moyen d'armes de destruction massive

58. L'UNICRI a continué de contribuer à la prévention des actes de terrorisme commis au moyen d'armes de destruction massive en déterminant les risques et les avantages que présentent les avancées scientifiques et technologiques pertinentes. À cet égard, il a recueilli des données et des informations sur les idées et les solutions reposant sur la technologie pour prévenir et combattre ce type de terrorisme, notamment l'utilisation des outils d'analyse des mégadonnées pour surveiller la prolifération des armes de destruction massive, l'utilisation du dispositif d'enregistrement électronique partagé pour renforcer le système actuel de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et l'utilisation de la réalité virtuelle pour former les autorités douanières aux frontières.

59. Toutes les données et informations ont été examinées et validées lors de trois réunions virtuelles avec des experts des États Membres, des organisations internationales, du monde universitaire et du secteur des technologies. Par la suite, un rapport a été établi décrivant les risques et les possibilités liés aux innovations technologiques dans le domaine du terrorisme des armes de destruction massive

(publication à paraître). Le rapport a été évalué par le Groupe de travail sur les nouvelles menaces et la protection des infrastructures critiques du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme. L'UNICRI a également organisé un webinaire avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme pour diffuser les résultats. Près de 200 représentants d'États Membres, d'organisations internationales et de secteurs technologiques y ont participé.

B. Améliorer la connaissance des avancées scientifiques et technologiques pour contrer l'infiltration de la chaîne d'approvisionnement légitime par des criminels

60. L'UNICRI a continué d'améliorer la connaissance du rôle de la technologie dans la lutte contre les menaces que présente l'infiltration de la chaîne d'approvisionnement légitime par des groupes de criminels organisés. En 2020, il a axé ses travaux sur les cinq principaux domaines thématiques suivants : a) fraude alimentaire ; b) pêche illicite, non déclarée et non réglementée ; c) pesticides de contrefaçon et de qualité inférieure ; d) fraude au carburant ; et e) exploitation minière illégale et trafic de métaux précieux.

61. L'UNICRI a travaillé en étroite collaboration avec plusieurs organismes nationaux et internationaux, centres de recherche et entités du secteur privé afin de recueillir et d'analyser des données relatives à des scénarios de risque et des idées et solutions reposant sur la technologie pour lutter contre l'infiltration de la chaîne d'approvisionnement légitime par des groupes criminels. Il a organisé trois ateliers virtuels pour valider les résultats et publiera un rapport sur les analyses, les conclusions et les recommandations en 2021.

62. L'UNICRI a également organisé une séance de formation spécialisée en ligne sur l'infiltration, par les groupes criminels organisés, de la chaîne d'approvisionnement légitime pendant la pandémie de COVID-19. Cette séance a rassemblé plus de 160 participants issus de services de détection et de répression, d'institutions publiques, de l'industrie et du monde universitaire.

C. Utilisation malveillante des médias sociaux et des solutions technologiques

63. En 2020, l'UNICRI a surveillé l'utilisation malveillante des médias sociaux dans le contexte de la COVID-19, analysant en particulier le rôle des acteurs non étatiques violents, y compris les groupes terroristes, extrémistes violents et criminels organisés. En novembre 2020, il a publié un rapport sur ce thème, intitulé *Stop the virus of disinformation: the malicious use of social media during COVID-19 and the technology options to fight it*. Ce rapport décrit comment les groupes terroristes, extrémistes violents et criminels organisés tentent de profiter de la pandémie pour étendre leurs activités et compromettre l'efficacité et la crédibilité des mesures de riposte des gouvernements. La surveillance effectuée par l'Institut a permis de constater une augmentation exponentielle de l'utilisation malveillante des médias sociaux visant à miner la confiance envers les gouvernements et, dans le même temps, à renforcer les idéologies extrémistes, les stratégies de recrutement et le contrôle du territoire par des groupes criminels.

64. Le rapport a également analysé les moyens par lesquels les technologies pourraient fournir des instruments valables pour combattre la désinformation et la mésinformation en ligne, en soulignant à la fois leurs avantages et leurs limites. Il a souligné que les technologies peuvent aider les personnes à évaluer la véracité des informations en ligne, mais que rien ne remplace leur capacité d'appréciation. Le rapport souligne en outre que l'utilisation efficace des technologies pour détecter et démystifier la désinformation devrait permettre aux personnes utilisant les médias

sociaux de prendre leurs propres décisions en connaissance de cause sur ce qui est vérifié et ce qui ne l'est pas, et leur permettre ainsi d'établir une relation plus étroite avec la vérité et la justice.

65. Dans le prolongement du rapport, l'UNICRI a organisé un cours de formation sur la désinformation relative à la COVID-19 avec des experts gouvernementaux de Sierra Leone, en particulier des experts des médias et de la communication du Ministère de l'intérieur, de l'Administration fiscale, du Ministère de l'énergie, du Ministère de la défense et de la sécurité nationale et du Ministère de la santé et de l'assainissement. Le cours a analysé la manière dont les acteurs non étatiques violents, notamment les groupes terroristes, extrémistes violents et criminels organisés, utilisent malicieusement les médias sociaux pendant la pandémie de COVID-19 pour promouvoir la prolifération de la désinformation et de la mésinformation. Le cours a également fourni des stratégies possibles pour détecter et démystifier les fausses informations sur la COVID-19. L'UNICRI prévoit d'offrir des cours similaires à d'autres États Membres en 2021.

D. Intelligence artificielle : risques et possibilités

66. En 2020, l'UNICRI, par l'intermédiaire de son Centre pour l'intelligence artificielle et la robotique, a produit plusieurs rapports sur divers aspects de l'intelligence artificielle. Un rapport intitulé *Towards Responsible AI Innovation: Second INTERPOL-UNICRI Report on Artificial Intelligence for Law Enforcement* (Vers une innovation responsable en matière d'intelligence artificielle : deuxième rapport INTERPOL-UNICRI sur l'intelligence artificielle au service de l'application de la loi) a été publié dans le cadre de la collaboration de l'Institut avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Il présente une analyse et un aperçu des derniers faits nouveaux en matière d'intelligence artificielle intéressant les services de détection et de répression, y compris les tendances actuelles dans les domaines de l'intelligence artificielle et des réglementations, et recommande la création d'une trousse d'outils sur l'innovation responsable en matière d'intelligence artificielle à l'intention des services de détection et de répression.

67. Un deuxième rapport, intitulé *Malicious Uses and Abuses of Artificial Intelligence*, établi par l'UNICRI, l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et TrendMicro, analyse l'état actuel de l'utilisation à des fins criminelles des technologies fondées sur l'intelligence artificielle, ainsi que les tentatives visant à détourner à des fins criminelles les systèmes d'intelligence artificielle utilisés par des organismes publics ou privés. En outre, l'UNICRI a élaboré une *Special Collection on Artificial Intelligence*, contenant huit articles universitaires rédigés par des chercheurs visionnaires de divers pays. Les articles, qui abordent toute une série de questions et de défis qui se posent sur les plans juridique et politique, des *deepfakes* à l'analyse des réseaux sociaux, devraient servir de ressource à l'usage des personnes chargées de formuler et d'adapter les politiques et la législation relatives à l'intelligence artificielle.

68. En coopération avec le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, l'UNICRI a entrepris une étude importante sur l'utilisation malveillante de l'intelligence artificielle à des fins terroristes, et à cet effet, a examiné les tendances et les faits nouveaux dans le domaine de l'intelligence artificielle et tiré des conclusions à la lumière des modes opératoires existants des groupes et des personnes terroristes, et mis en exergue les utilisations et les utilisations abusives de l'intelligence artificielle par les criminels. Le rapport qui en résultera et qui sera publié en 2021, identifie et décrit plusieurs utilisations malveillantes possibles de l'intelligence artificielle dans le monde physique et cybernétique, ainsi que deux manières dont les groupes et individus terroristes pourraient utiliser abusivement les systèmes d'intelligence artificielle mis en place par des entités publiques ou privées, et il présente une évaluation générale des menaces que pose ce phénomène pour les autorités nationales et les parties prenantes concernées.

69. En mai 2020, l'UNICRI a organisé une série d'activités virtuelles, dont un atelier technique avec INTERPOL intitulé « COVID 19: how can artificial intelligence support law enforcement », en vue d'examiner comment l'intelligence artificielle pouvait aider les services de police dans leur rôle consistant à contenir la propagation de la pandémie de COVID-19 tout en protégeant les agents de première ligne de l'infection.

70. L'UNICRI a également organisé deux ateliers régionaux axés sur l'intelligence artificielle et la prévention du crime en Afrique et en Amérique latine, en coopération avec Technology Against Crime in Africa et C-Minds. Ces deux manifestations visaient à sensibiliser les experts de la détection et de la répression aux défis que pose l'intelligence artificielle et aux possibilités qu'elle offre.

71. En novembre 2020, en coopération avec INTERPOL, l'UNICRI a organisé la troisième Réunion mondiale annuelle sur l'intelligence artificielle et les services chargés de l'application de la loi, qui s'est tenue virtuellement et a rassemblé pendant cinq jours plus de 600 participants inscrits, issus des services de police, de l'industrie et du monde universitaire. Le thème de la réunion était « Se mobiliser pour une intelligence artificielle responsable » et l'un de ses principaux axes était l'élaboration de la boîte à outils pour l'innovation en matière d'intelligence artificielle responsable pour les services de détection et de répression.

72. Enfin, l'UNICRI a commencé à explorer l'application pratique de l'intelligence artificielle pour lutter contre la prolifération des contenus montrant des violences sexuelles sur enfant en ligne, dans le cadre d'une nouvelle initiative intitulée « Artificial Intelligence for Safer Children », mise en œuvre en coopération avec le Ministère de l'intérieur des Émirats arabes unis. L'UNICRI a lancé l'initiative lors d'un webinaire sur l'intelligence artificielle au service du bien social organisé par l'Union internationale des télécommunications en octobre 2020 et l'a également présentée lors d'une séance spéciale pendant la réunion mondiale sur l'intelligence artificielle et les services chargés de l'application de la loi, qui s'est tenue en novembre 2020.

VI. Réponse aux menaces et réduction des risques : gouvernance en matière de sécurité

73. Tout au long de 2020, l'UNICRI a développé de nouvelles idées pour prévenir et atténuer les menaces pour la sécurité mondiale et promouvoir des stratégies viables pour faire face à une grande variété de risques émergents en matière de sécurité. L'Institut a continué d'appuyer les efforts déployés par les États Membres pour améliorer les politiques existantes visant à renforcer l'état de préparation général aux incidents impliquant des matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et la capacité à en atténuer les conséquences, notamment grâce à l'intensification de la coordination et de la coopération interinstitutions.

74. En ce qui concerne la sécurité nucléaire, l'UNICRI a mis au point des initiatives de renforcement des capacités visant à améliorer les capacités générales des organismes chargés de la détection et de la répression et de la sécurité afin de déjouer les tentatives de trafic de matières radiologiques et nucléaires, notamment par l'échange rapide d'informations et de renseignements.

A. Amélioration de la coopération interinstitutionnelle en ce qui concerne les matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires

75. L'UNICRI a continué à soutenir les efforts des 62 États Membres qui participent actuellement à l'Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne afin d'améliorer les politiques existantes visant à renforcer l'état de préparation

général aux incidents impliquant des matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et la capacité à en atténuer les conséquences, notamment grâce à l'intensification de la coordination et de la coopération interinstitutions. En 2020, l'accent a été mis sur la gestion de la pandémie de COVID-19, qui a un lien direct avec les menaces biologiques. Il s'agissait de plusieurs activités ciblées facilitées par l'UNICRI dans différentes régions, notamment :

a) La diffusion d'une enquête sur les besoins et l'appui en matière de COVID-19 afin de mieux comprendre les besoins des 62 États membres participant à l'Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne et de les soutenir dans leur gestion de la pandémie de COVID-19 ;

b) L'examen des projets en cours et l'adaptation de leurs activités pour répondre aux besoins des États Membres pendant la pandémie de COVID-19, y compris en matière de formations et d'équipements ;

c) L'organisation de tables rondes régionales virtuelles pour huit régions différentes et de réunions interrégionales visant à faciliter la coopération régionale et transrégionale dans le cadre de la COVID-19 ;

d) La mise en œuvre des plans d'intervention nationaux face à la COVID-19 dans les pays de la façade atlantique de l'Afrique par l'organisation de séances de formation en présentiel sur les enterrements sûrs et dignes et la communication de crise. Au total, 20 séances de formation ont été organisées, couvrant plusieurs régions dans chaque pays et permettant de former 450 personnes. Les séances de formation ont été dispensées par des experts nationaux préalablement formés par l'UNICRI ;

e) La rédaction de lignes directrices visant à aider les pays de la région du Golfe à gérer la crise de la COVID-19 ;

f) La sensibilisation des jeunes aux risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires d'origine humaine et naturelle, et aux risques biologiques tels que l'épidémie de COVID-19, par l'organisation d'un concours de dessin pour les écoliers en Ouzbékistan sur le thème « Un monde sûr à travers les yeux des enfants » ;

g) L'organisation de webinaires techniques en Asie centrale, en Afrique de l'Est et du Centre, dans les pays du Conseil de coopération du Golfe, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et dans la région du Sahel, en Asie du Sud-Est et en Europe orientale et en Europe du Sud-Est, afin de partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la gestion de la pandémie de COVID-19.

B. Lutte contre le trafic de matières radiologiques et nucléaires

76. L'UNICRI a continué d'aider certains pays du Moyen-Orient (Jordanie, Iraq et Liban) et de la région de la mer Noire (Géorgie, République de Moldova et Ukraine) à améliorer les capacités des responsables de la sécurité de l'État et des services de détection et de répression à concevoir, planifier et mener des opérations de renseignement visant à déjouer les tentatives de trafic de matières radiologiques et nucléaires, et à favoriser la coopération entre les responsables des services de sécurité de l'État et des services de détection et de répression de ces États. Il s'agit notamment de l'élaboration et de la mise en œuvre, en 2020, de programmes de formation destinés aux agents des services de détection et de répression et des services de renseignements et aux agents d'autres autorités et organismes compétents au Moyen-Orient, ainsi que de la réalisation d'évaluations approfondies en rapport avec les efforts déployés pour lutter contre le trafic de matières radiologiques et nucléaires dans la région de la mer Noire.

77. En raison de la pandémie de COVID-19, des séances virtuelles de formation des formateurs ont été organisées à l'intention de la Jordanie, de l'Iraq et du Liban. Au cours des séances, les personnes participantes, y compris des agents des services de

détection et de répression, des services de renseignements et des autorités de réglementation, ont eu l'occasion d'approfondir leurs connaissances sur les mesures de sécurité et de prévention pour lutter contre le trafic de matières radiologiques et nucléaires, ainsi que d'améliorer leurs compétences en matière de formation et de communication. Les séances de formation ont permis aux praticiens locaux de la sécurité radiologique et nucléaire de dispenser une formation à leurs agents nationaux, créant ainsi un système de formation durable. Après chaque séance virtuelle de formation des formateurs, des séances de mentorat et d'accompagnement professionnel en ligne ont été organisées avec les participants pour les aider à organiser des séances de formation dans leur pays.

78. Une séance de formation nationale de quatre jours a été organisée à Beyrouth, en octobre 2020, au cours de laquelle des praticiens ayant participé à la formation des formateurs ont dispensé une formation à environ 25 personnes de diverses institutions libanaises, portant sur la sécurité radiologique et nucléaire et la lutte contre le trafic de matières radiologiques et nucléaires.

79. Enfin, des missions d'évaluation ont été réalisées virtuellement en Géorgie et en République de Moldova. Les évaluations ont donné lieu à des séances plénières et à des discussions approfondies avec les différentes institutions (enseignement, police, douanes et autorités de réglementation nucléaire) afin de cerner les capacités, les compétences techniques et les domaines qui doivent être améliorés dans le cadre des efforts de lutte contre le trafic de matières radiologiques et nucléaires.

C. Aider les États Membres à mettre en place des politiques de planification de la sûreté et de la sécurité non invasives, coordonnées et globales

80. L'UNICRI a aidé les États Membres à adopter les mesures nécessaires pour assurer la protection des cibles vulnérables, des foules et des infrastructures critiques.

81. À cette fin, il a mis au point un ensemble complet d'outils techniques visant à promouvoir la sécurité des grandes manifestations sportives et à définir une série de normes mondiales pour sensibiliser aux risques liés à leur organisation. Compte tenu de sa grande expérience et de ses connaissances dans ce domaine, l'UNICRI est devenu un partenaire du Programme mondial sur la sécurité des grands événements sportifs et la promotion du sport et de ses valeurs en tant qu'outil de prévention de l'extrémisme violent, coordonné par le Bureau de lutte contre le terrorisme. Dans ce cadre, l'UNICRI a coordonné la rédaction de deux chapitres d'un guide pour assurer la sécurité des grandes manifestations, qui sera publié dans le courant de l'année 2021. Le chapitre sur la gouvernance de la sécurité propose une approche étape par étape pour concevoir une stratégie globale de sécurisation d'une manifestation importante, tandis que le chapitre sur les résultats attendus en matière de sécurité détermine les éléments de sécurité à prendre en compte dans ce cadre.

82. Dans le cadre du Programme mondial, l'UNICRI a également promu et coordonné un atelier concernant les incidences de la COVID-19 sur la sécurité des grandes manifestations sportives afin d'échanger des idées sur la manière dont les États Membres, les comités d'organisation et les fédérations sportives prévoyaient de réorganiser leurs structures de sûreté et de sécurité pour faire face aux difficultés que posent la pandémie de COVID-19, la suspension des activités sportives et la baisse des revenus qui en résulte. Tous les participants se sont accordés sur la nécessité d'améliorer encore la coordination interinstitutions aux niveaux national et international, qui était un élément déterminant des efforts visant à renforcer les services de sûreté et de sécurité.

83. L'UNICRI a contribué, en coopération avec l'Organisation des États américains, à la finalisation de la Stratégie de sécurité du tourisme élaborée au Chili avec les parties prenantes nationales telles que le Ministère du tourisme, le Ministère de l'intérieur, les services de détection et de répression, le système judiciaire, les

représentants des ambassades et les acteurs concernés du secteur privé. La Stratégie de sécurité donne une vue d'ensemble des menaces, des risques et des défis auxquels est confronté le secteur du tourisme dans les différentes régions du Chili, l'objectif étant d'identifier des solutions appropriées pour atténuer ces risques et améliorer les mesures de prévention et de riposte pour lutter contre les actes criminels qui entravent le développement du tourisme.

84. L'UNICRI a achevé le programme lancé en 2017 visant à renforcer les mesures de prévention et de lutte contre la criminalité dans les destinations touristiques d'Amérique centrale, du Mexique et des Caraïbes. Pendant plus de trois années d'activités multiples de recherche, de renforcement des capacités et de dialogue avec les participants des États Membres bénéficiaires, des communautés locales et des partenaires du projet, plus de 800 représentants des secteurs public et privé, jouant tous un rôle important dans l'industrie du tourisme de leur pays, ont participé à des formations et à des réunions de travail. Les principales conclusions et recommandations issues du programme ont été approuvées par les pays bénéficiaires. Elles ont été utilisées pour élaborer un guide structuré sur les destinations touristiques sûres en Amérique centrale et dans les Caraïbes, qui peut également être utilisé par les pays qui sont des destinations touristiques dans d'autres parties du monde.

85. Sur la base de cette expérience réussie, un nouveau programme sur la protection des foules et des cibles vulnérables, y compris des éléments de sécurité du tourisme et des grandes manifestations, a été lancé fin 2020. Son objectif est d'assurer la coordination et de mettre au point des politiques de sécurité régionale des 34 États Membres des Amériques (Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes) et de produire des outils techniques pour faciliter la mise en commun des connaissances spécialisées et l'assistance technique.

VII. Prévention du crime par la protection et l'autonomisation des groupes vulnérables

86. La protection des groupes vulnérables, la réduction des facteurs de risque et la promotion de changements positifs ont continué de constituer des domaines prioritaires pour l'UNICRI en 2020. Dans le cadre de la mise en œuvre de ses nombreuses initiatives transversales, l'UNICRI a accordé une attention particulière aux jeunes et a contribué à renforcer le rôle de la famille en tant que facteur clef dans la détection précoce de la radicalisation ou de diverses formes d'addiction, notamment l'usage de drogues.

A. Promouvoir et mettre en œuvre des initiatives de prévention de la criminalité ciblant les populations vulnérables

87. L'UNICRI a poursuivi son étude pilote en Italie, au Liban et en Tunisie afin de déterminer quelles étaient les mesures essentielles pour appuyer et consolider le rôle de la famille dans la prévention de l'usage de drogues et dans le processus de guérison. Les discussions tenues en 2020 au sein de groupes de réflexion dans les trois pays ont permis de réunir des représentants des institutions gouvernementales et des organisations de la société civile, ainsi que des professionnels des secteurs public et privé. Les groupes de réflexion, passant en revue les problèmes qui se posaient actuellement, ont formulé diverses recommandations sur la manière de consolider le rôle de la famille dans la prévention de l'usage de drogues chez les jeunes, par exemple en renforçant les réseaux de services, en consolidant les mécanismes de coopération entre les acteurs concernés et en tenant compte des obstacles culturels et contextuels.

88. Une série de recommandations spécifiques au contexte a été élaborée et incorporée dans les trois rapports nationaux afin d'accroître la sensibilisation, de promouvoir le partage des connaissances et de contribuer aux efforts destinés à

améliorer le système d'intervention visant à mieux répondre aux besoins spécifiques des familles et à intervenir rapidement dans les situations à haut risque, dans le respect des droits humains, en réduisant les vulnérabilités et en renforçant la résilience individuelle et familiale. Les circonstances extraordinaires, comme celles qu'ont connues de nombreux pays pendant la pandémie de COVID-19, ont mis en évidence la façon dont les vulnérabilités des familles peuvent changer rapidement et souligné à quel point il importait de renforcer leur rôle pour protéger et aider les jeunes.

89. En 2020, l'UNICRI a rédigé un rapport final pour présenter les résultats du projet pilote (publication à paraître). Ce rapport présente une description des activités menées dans les trois pays et propose des mesures concrètes pour chaque pays, eu égard au système actuel de services et aux institutions actives dans ce domaine, pour que la riposte soit plus efficace et mieux adaptée aux besoins spécifiques des familles.

90. En vue de mieux contextualiser les menaces et tendances émergentes résultant de la pandémie de COVID-19 et d'aborder les populations vulnérables sous l'angle de la prévention de la criminalité, de la justice, des droits humains, de l'état de droit et du développement, l'UNICRI a organisé en décembre 2020 un forum de quatre jours sur la COVID-19, la prévention de la criminalité et les priorités en matière de justice pénale, l'accent étant mis en particulier sur les groupes vulnérables. Le forum a permis de recenser des mesures pratiques pour protéger les personnes les plus vulnérables et réduire leur risque de victimisation. Des recommandations principales ont été formulées à l'intention des organismes des Nations Unies et des États Membres afin de répondre plus efficacement face à la pandémie de COVID-19, ainsi que pour mieux se préparer aux prochaines situations de crise. Le forum a estimé que la protection des droits humains, le respect de l'état de droit et l'accès à la justice pour tous étaient des questions transversales essentielles. Plus de 200 personnes ont participé à cette manifestation, dont des représentantes et représentants de missions diplomatiques, d'institutions gouvernementales, du monde universitaire, d'organisations internationales et de la société civile.

91. L'une des questions abordées lors du forum était la fragilité de l'économie suite à la pandémie de COVID-19 et le risque que cette fragilité soit exploitée par des groupes criminels organisés pour étendre leurs activités et leur influence. Les groupes criminels ont fait preuve d'opportunisme pendant la pandémie, notamment dans le domaine de la contrefaçon et de l'infiltration de l'économie légale. Ils ont exploité une grande quantité de ressources allouées et distribuées par les États en réponse à la pandémie, et ils ont profité de cette dynamique pour corrompre les fonctionnaires et détourner des fonds destinés à des secteurs essentiels tels que les soins de santé, l'éducation et les services de protection sociale.

92. Le forum a également mis en évidence la manière dont la pandémie de COVID-19 a été incorporée dans les discours et la propagande des groupes terroristes, comment ces idéologies se sont répandues sur les plateformes de médias sociaux et comment les jeunes, qui passent de plus en plus de temps en ligne, ont été touchés par des idées extrémistes.

93. L'UNICRI a établi un rapport sur le forum, intitulé *COVID-19, Crime Prevention and Criminal Justice Priorities: A Spotlight on Vulnerable Groups*, qui résume les présentations, les discussions et les retours d'informations d'experts et d'autres participants recueillis au cours du forum de quatre jours.

B. Renforcer les capacités des acteurs clefs afin qu'ils puissent atteindre les personnes et les populations vulnérables

94. L'UNICRI a continué de soutenir l'Indonésie et les Philippines dans leurs efforts pour améliorer leur système de justice pour mineurs et accroître le recours aux alternatives à l'emprisonnement et aux mesures extrajudiciaires pour prévenir le recrutement par des organisations criminelles et des groupes extrémistes violents. Il s'agissait notamment d'appuyer l'élaboration de plans d'action nationaux dans les

deux pays en vue d'établir un ensemble d'activités pratiques à mettre en œuvre pour améliorer chaque système de justice pour mineurs, l'objectif spécifique étant de recourir davantage à des mesures alternatives et des mesures de déjudiciarisation, et de réduire ainsi le risque des enfants d'être recrutés par des groupes extrémistes violents et des groupes criminels organisés en milieu carcéral.

95. Dans le même ordre d'idées, l'Institut a entrepris des travaux au Mali et dans la région du Sahel-Maghreb pour faciliter l'intégration et, dans certains cas, la réadaptation de jeunes et d'autres groupes plus vulnérables dans la société, en aidant les communautés à mieux résister à l'extrémisme violent et aux organisations criminelles. Par exemple, en concevant des activités de formation et d'autonomisation sur mesure et en les proposant à de jeunes dirigeants locaux dans des contextes postconflit, l'Institut a efficacement promu l'importance de la pensée critique, de la gestion des conflits et des compétences politiques afin d'offrir des alternatives positives à l'incitation à la violence, qui est souvent propice à la radicalisation terroriste.

VIII. Appui au Cadre de programmation stratégique pour la période 2019-2022

96. L'UNICRI mène à bien ses nombreuses activités principalement grâce aux contributions volontaires des États Membres, ainsi qu'à la contribution volontaire annuelle du Gouvernement italien en sa qualité de pays hôte. Il ne bénéficie d'aucun financement au titre du budget ordinaire de l'ONU. La grande majorité des contributions volontaires se présentent sous la forme de fonds à court terme, réaffectés et destinés à des projets particuliers. Bien que l'Institut s'efforce activement de mobiliser des fonds et s'emploie en permanence à élargir sa base de donateurs, la réception des financements demeure irrégulière et imprévisible, ce qui a une incidence sur la stabilité et la viabilité de ses opérations. Dans de telles circonstances, il lui sera probablement difficile de mettre pleinement et efficacement en œuvre son ambitieux Cadre de programmation stratégique pour la période 2019-2022 sans le soutien décisif et les contributions volontaires des États Membres et d'autres donateurs.